

JOURNAL DE LYON

Vente en gros : 41, rue Centrale, 41.

Administration et Rédaction : rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

Vente au numéro : rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non adressée ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement renvoyée.

Rédacteur en chef : A. SCHNEEGANS

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT : Ville de Lyon... Trimestre 9 fr. Six mois 16 fr. Un an 32 fr. Département du Rhône... 10 fr. 20 fr. 40 fr. Autres départements... 12 fr. 24 fr. 48 fr.

LES ABONNEMENTS partent les 1er et 16 de chaque mois.

Gérant : G. THIÉRY

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les mandats sur la poste à l'ordre du gérant.

AVIS Echéance du 31 Décembre

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre de vouloir bien, vu l'importance de cette échéance et l'importance qu'il a produite ordinairement à cette époque dans les bureaux de l'administration des Postes, se préoccuper à l'avance et nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée, s'ils désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du journal.

Les ateliers étant fermés demain, Jour de l'An, le JOURNAL DE LYON ne paraîtra pas.

A dater du 31 décembre, nos bureaux de vente et nos guichets pour le service des abonnés et la vente au numéro sont transférés à l'imprimerie du journal, rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

Les bureaux de vente pour les marchands exclusivement sont desservis par l'allée de la rue Centrale portant le n° 41.

NOUVELLES DU JOUR

30 décembre.

L'entrevue de la sous-commission des Trente et de M. Thiers a été très-courtoise; on a échangé de part et d'autre des idées très-vagues sur un ton très-conciliant; après qu'on s'est séparé sans avoir rien décidé ni conclu. D'après le Constitutionnel, M. Thiers se serait écrié en terminant: « Avec des hommes d'honneur et de bonne volonté, on s'entend toujours. » Puisque le président de la République ne désespère pas encore, notre devoir est de ne pas perdre nous-mêmes toute espérance.

On prend le reste de divers côtés que la résistance de la sous-commission commence à être ébranlée et que plusieurs de ses membres, M. de Larcy entre autres, inclinent à faire des concessions réelles. Notre Courrier de Paris nous signale ce fait.

D'autre part, il est vrai, des appréciations beaucoup moins optimistes rencontrent créance. La Correspondance républicaine assure que les sentiments de conciliation témoignés à M. Thiers pendant l'entretien de samedi ont fait place, une fois la sous-commission réunie chez M. de Broglie, à des manifestations dans un sens tout opposé, et c'est, au dire de la Correspondance, précisément M. de Larcy qui aurait laissé éclater sa colère contre la fermeté inébranlable avec laquelle M. Thiers se maintient sur le terrain du message. Le président de la République aurait été traité avec beaucoup d'amertume. Le mot du général Changarnier, le mot d'ambition sévère, aurait même été répété.

La prochaine réunion n'aura pas lieu avant le 5 janvier.

La sous-commission aura à présenter à la commission un rapport sur les questions qui lui sont soumises. On annonce que ce rapport pourra être prêt quelques jours après la rentrée de la Chambre. Le délai paraît bien court étant données les lenteurs de la discussion.

La nouvelle lettre du duc de Gramont a paru hier. Nous en reproduisons le texte plus loin. Elle est adressée au comte Daru, vice-président de la commission d'enquête. L'ancien ministre des affaires étrangères de l'empire soutient que le 23 juillet 1870, c'est-à-dire toute une semaine après la déclaration de guerre, il reçut « ainsi que plusieurs autres membres du gouvernement » communication de deux dépêches de M. de Bismarck, l'une destinée à la publicité et l'autre secrète. De cette dernière, dont le prince de Metternich laissa

prendre copie, il extraït trois lignes qu'il cite à l'appui de sa thèse. Voici ces trois lignes: « Veuillez donc répéter à Sa Majesté (Napoléon III) et à ses ministres que nous considérons la cause de la France comme la nôtre, et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible. » Cet extrait a le tort d'être isolé de ce qui précède et de ce qui suit, mais, même accepté dans le sens étroit et littéral, que prouve-t-il? Que l'Autriche a poussé Napoléon dans sa déplorable entreprise contre la Prusse? Evidemment non, puisque la dépêche dont il s'agit n'a été écrite que plusieurs jours après la déclaration de guerre.

Le but de M. de Gramont n'est donc pas atteint, même en supposant que les allégations de sa nouvelle lettre ne puissent être ni démenties ni affaiblies. Ce qu'il a voulu faire toucher du doigt, c'est qu'en entrant en guerre l'empire s'était ménagé des alliances, c'est que la politique de M. Emile Ollivier et la sienne n'a point été la politique des courans légers que l'on sait, c'est que la responsabilité du parti bonapartiste n'est pas aussi écrasante qu'on le croit. Mais de tout cela, précisément il n'a pas fourni et ne peut fournir une preuve sérieuse. Voilà où en est aujourd'hui l'incident. Il ne paraît pas du reste qu'il soit terminé.

Jalousie de suivre l'exemple du duc de Gramont, obéissant peut-être à un mot d'ordre, un autre diplomate de l'empire vient d'entrer en guerre contre les déclarations de la déposition de M. Thiers devant le conseil d'enquête. C'est M. le baron Mercier de Lestange, ancien ambassadeur de France à Madrid, à l'époque où s'est produite la candidature Hohenzollern. M. le baron Mercier prétend que l'empereur Napoléon III n'a pas eu l'intention d'empêcher l'Espagne d'appeler le duc de Montpensier au trône. M. Thiers avait dit dans sa déposition que le gouvernement impérial avait mis le veto sur la famille d'Orléans et causé ainsi beaucoup d'humeur à Madrid. Nous ne faisons que signaler ce nouvel effort fait par les serviteurs de l'empire pour rentrer en grâce dans l'opinion: il n'en offre qu'un intérêt très mince.

Une chose est plus certaine que toutes les assertions de M. de Gramont, et contre ce fait malheureusement aucune lettre de notre ex-ministre des affaires étrangères ne pourra rien jamais: c'est que, par la faute de l'empire, les Prussiens occupent encore une partie de notre territoire et que nous n'avons pas fini de leur payer l'indemnité de guerre qu'ils nous ont imposée. Le Journal officiel de ce matin nous ferait souvenir de cela si nous avions pu nous en souvenir nous-mêmes. Nous ne faisons que signaler ce nouvel effort fait par les serviteurs de l'empire pour rentrer en grâce dans l'opinion: il n'en offre qu'un intérêt très mince.

NOUVELLES DU JOUR

30 décembre. L'entrevue de la sous-commission des Trente et de M. Thiers a été très-courtoise; on a échangé de part et d'autre des idées très-vagues sur un ton très-conciliant; après qu'on s'est séparé sans avoir rien décidé ni conclu. D'après le Constitutionnel, M. Thiers se serait écrié en terminant: « Avec des hommes d'honneur et de bonne volonté, on s'entend toujours. » Puisque le président de la République ne désespère pas encore, notre devoir est de ne pas perdre nous-mêmes toute espérance.

On prend le reste de divers côtés que la résistance de la sous-commission commence à être ébranlée et que plusieurs de ses membres, M. de Larcy entre autres, inclinent à faire des concessions réelles. Notre Courrier de Paris nous signale ce fait.

D'autre part, il est vrai, des appréciations beaucoup moins optimistes rencontrent créance. La Correspondance républicaine assure que les sentiments de conciliation témoignés à M. Thiers pendant l'entretien de samedi ont fait place, une fois la sous-commission réunie chez M. de Broglie, à des manifestations dans un sens tout opposé, et c'est, au dire de la Correspondance, précisément M. de Larcy qui aurait laissé éclater sa colère contre la fermeté inébranlable avec laquelle M. Thiers se maintient sur le terrain du message. Le président de la République aurait été traité avec beaucoup d'amertume. Le mot du général Changarnier, le mot d'ambition sévère, aurait même été répété.

La prochaine réunion n'aura pas lieu avant le 5 janvier.

La sous-commission aura à présenter à la commission un rapport sur les questions qui lui sont soumises. On annonce que ce rapport pourra être prêt quelques jours après la rentrée de la Chambre. Le délai paraît bien court étant données les lenteurs de la discussion.

La nouvelle lettre du duc de Gramont a paru hier. Nous en reproduisons le texte plus loin. Elle est adressée au comte Daru, vice-président de la commission d'enquête. L'ancien ministre des affaires étrangères de l'empire soutient que le 23 juillet 1870, c'est-à-dire toute une semaine après la déclaration de guerre, il reçut « ainsi que plusieurs autres membres du gouvernement » communication de deux dépêches de M. de Bismarck, l'une destinée à la publicité et l'autre secrète. De cette dernière, dont le prince de Metternich laissa

prendre copie, il extraït trois lignes qu'il cite à l'appui de sa thèse. Voici ces trois lignes: « Veuillez donc répéter à Sa Majesté (Napoléon III) et à ses ministres que nous considérons la cause de la France comme la nôtre, et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible. » Cet extrait a le tort d'être isolé de ce qui précède et de ce qui suit, mais, même accepté dans le sens étroit et littéral, que prouve-t-il? Que l'Autriche a poussé Napoléon dans sa déplorable entreprise contre la Prusse? Evidemment non, puisque la dépêche dont il s'agit n'a été écrite que plusieurs jours après la déclaration de guerre.

Le but de M. de Gramont n'est donc pas atteint, même en supposant que les allégations de sa nouvelle lettre ne puissent être ni démenties ni affaiblies. Ce qu'il a voulu faire toucher du doigt, c'est qu'en entrant en guerre l'empire s'était ménagé des alliances, c'est que la politique de M. Emile Ollivier et la sienne n'a point été la politique des courans légers que l'on sait, c'est que la responsabilité du parti bonapartiste n'est pas aussi écrasante qu'on le croit. Mais de tout cela, précisément il n'a pas fourni et ne peut fournir une preuve sérieuse. Voilà où en est aujourd'hui l'incident. Il ne paraît pas du reste qu'il soit terminé.

Jalousie de suivre l'exemple du duc de Gramont, obéissant peut-être à un mot d'ordre, un autre diplomate de l'empire vient d'entrer en guerre contre les déclarations de la déposition de M. Thiers devant le conseil d'enquête. C'est M. le baron Mercier de Lestange, ancien ambassadeur de France à Madrid, à l'époque où s'est produite la candidature Hohenzollern. M. le baron Mercier prétend que l'empereur Napoléon III n'a pas eu l'intention d'empêcher l'Espagne d'appeler le duc de Montpensier au trône. M. Thiers avait dit dans sa déposition que le gouvernement impérial avait mis le veto sur la famille d'Orléans et causé ainsi beaucoup d'humeur à Madrid. Nous ne faisons que signaler ce nouvel effort fait par les serviteurs de l'empire pour rentrer en grâce dans l'opinion: il n'en offre qu'un intérêt très mince.

Une chose est plus certaine que toutes les assertions de M. de Gramont, et contre ce fait malheureusement aucune lettre de notre ex-ministre des affaires étrangères ne pourra rien jamais: c'est que, par la faute de l'empire, les Prussiens occupent encore une partie de notre territoire et que nous n'avons pas fini de leur payer l'indemnité de guerre qu'ils nous ont imposée. Le Journal officiel de ce matin nous ferait souvenir de cela si nous avions pu nous en souvenir nous-mêmes. Nous ne faisons que signaler ce nouvel effort fait par les serviteurs de l'empire pour rentrer en grâce dans l'opinion: il n'en offre qu'un intérêt très mince.

La presse officieuse prussienne est vivement irritée contre le salet-siège. L'allocution pontificale du 22 décembre est de sa part l'objet des attaques les plus violentes. Le télégraphe a transmis aux journaux de Paris le résumé de divers articles écrits d'un ton plus qu'aigre. La Gazette de Spener accuse - Pie IX d'avoir fait à l'empereur d'Allemagne une injure qui dépasse l'attente d'Em - ; elle dit que l'insolence du pape laisse loin derrière elle l'impudence du langage tenu naguère au roi par M. Benedetti. La Gazette de l'Allemagne du Nord prononce le mot de cynisme.

Qu'est-ce que tout cela veut dire?

Le Journal de Genève, en date d'hier ma-

tin, emprunte aux journaux français la dépêche concernant la prétendue rupture des relations diplomatiques entre le saint-siège et la Suisse. Il ajoute qu'au moment de mettre sous presse - aucune nouvelle semblable ne lui était arrivée de Berne. »

La nouvelle lettre de M. de Gramont - en dit trop ou trop peu; c'est en ces termes que le Français apprécie ce document, et cette appréciation nous paraît être la vérité même. Il y a dans la lettre de l'ancien ministre des affirmations, des citations, des insinuations, fort graves les unes et les autres; mais, en pareille matière, il ne s'agit pas de produire des insinuations, des affirmations, des citations partielles; il faut ou bien publier toutes les pièces, les pièces complètes, la correspondance diplomatique intégrale, - ou bien ne rien publier du tout. Le parti bonapartiste a beaucoup reproché à certains fonctionnaires républicains d'avoir publié, pour leur défense personnelle, des documents d'Etat; aujourd'hui des fonctionnaires bonapartistes font pis encore, ils livrent à la publicité ce qu'il leur plaît d'extraire de certains documents d'Etat pour les besoins de leur cause.

La discussion ne peut pas s'établir sur les données tronquées de M. le duc de Gramont. Il faudrait savoir ce qui a précédé les extraits cités, ce qui les a suivis; il faudrait être en mesure de connaître toutes les lettres et notes échangées.

Mais, en tout état de cause, nous trouvons dans cette lettre de M. le duc de Gramont un aveu qui, à lui seul, est la condamnation de tout le système de défense de l'empire, et qui frappe au cœur toute cette politique.

L'empire prétend, et M. de Gramont s'efforce d'établir, que l'alliance autrichienne nous était acquise et promise. Or voici ce que dit M. de Gramont aujourd'hui: « Je n'ai jamais prétendu que le cabinet de Vienne ait eu avec plaisir à échanger la guerre de 1870, encore moins, ai-je pu dire qu'il nous y avait encouragés. Bien au contraire, je suis convaincu que cette guerre l'a péniblement surpris. »

Si la guerre de 1870 a surpris l'Autriche, cette puissance ne pouvait pas s'être engagée à nous seconder, car, dans ce cas, elle aurait été parfaitement préparée à voir éclater la guerre.

On pouvait, depuis Sadowa, regarder une alliance autrichienne comme probable, comme indiquée, mais voilà tout, et la grande faute de l'empire, c'est précisément d'avoir commencé la guerre avec de pareils embryons d'alliances, et d'avoir lancé la France dans l'inconnu sur un simple calcul de probabilités, de possibilités et d'à peu près.

Au moment même où l'ambassade japonaise, qui vient visiter les principales capitales de l'Europe, était reçue par M. le président de la République, les journaux de l'extrême Orient nous apportaient, par une coincidence curieuse, la relation de la réception faite par le mikado de la mission militaire française, au Japon.

On se rappelle que le Japon nous a demandé des officiers pour instruire ses soldats et réorganiser son armée. Une première mission militaire est partie l'année dernière. Celle qui vient d'être reçue par le mikado est une seconde mission qui s'est embarquée dans le courant de l'été.

Les circonstances diverses, telles que la visite du mikado aux provinces méridionales de l'empire, et plus récemment les fêtes de l'inauguration du chemin de fer de Yokohama à Yeddo, ont retardé la présentation au mikado des officiers de la mission militaire française jusqu'au 23 octobre, jour fixé pour cette cérémonie. A une heure de l'après-midi, dit le Japon-Mail, tous les officiers de la mission se présentèrent au palais, dans l'intérieur de la citadelle, où ils furent reçus par le général Yamagata, ministre de la guerre. Le ministre conduisit les officiers dans une salle à l'extrémité de laquelle sa majesté était assise, environnée de grands officiers de sa maison, se tenant debout. Le chef de la mission fut placé à la droite du ministre de la guerre, ayant derrière lui les officiers de la mission; tous furent successivement présentés par leur

nom. Le mikado adressa alors les mots suivants en japonais au chef de la mission. « Je suis très heureux que vous ayez été choisis pour instruire l'armée japonaise et que vous montriez tant de zèle à concourir à l'organisation militaire de mon empire. J'espère, avec l'aide de vos zélés efforts, pouvoir constamment accroître l'efficacité de mon armée. »

Le chef de la mission répondit en français: « Les membres de la mission militaire française déposent aux pieds de S. M. le mikado, leurs vœux pour la prospérité et la gloire de son règne. »

Ils sont fiers et heureux d'avoir été désignés par le chef de l'Etat et par le gouvernement français et d'avoir été mis à la disposition de S. M. le mikado, pour remplir la noble mission d'instruire et d'organiser son armée. »

Le colonel commandant la mission répondit à Sa Majesté des efforts de tous les membres de la mission, de leur ardeur, de leur dévouement, sur laquelle repose la sécurité et la grandeur de l'empire du Japon. »

Le mikado adressa ensuite les mots suivants aux autres membres de la mission: « Je suis heureux que vous fassiez preuve de tant de zèle sous les ordres du colonel commandant la mission, dans l'instruction de l'armée japonaise. Je compte que vous soutiendrez les efforts que vous avez si bien commencés. »

Après avoir partagé des rafraichissements, la mission fut invitée par Sa Majesté, par le ministre de la guerre, à visiter les propriétés privées du château.

Il en est maintenant comme il en était autrefois.

J'en suis certain, et c'est pour cela que je m'inquiète de lui. Quand la colère va s'épaissir, crois-tu que son angoisse ne va pas être grande? Il va se demander où tu es, ce que tu fais. Sens-tu sa douleur? C'est presque comme si tu étais morte pour lui. Et si tu savais quelle horrible chose c'est pour un père d'avoir perdu son enfant!

Je voudrais lui écrire.

Sans doute, c'est ce que tu dois faire. Mais, si tu ne veux pas qu'on te vienne chercher le lendemain du jour où tu auras écrit, il ne faut pas que ta lettre parte d'ici. On doit te croire à Paris, il faut que tes lettres partent à un ami que j'ai à Paris et qui les mettra à la poste.

Et je te promets d'écrire de telle sorte que papa verra bien que c'est seulement M. de Sainte-Austreberthe que je suis.

Voilà un point de réglé; il en reste un autre. C'est contre M. de Sainte-Austreberthe que je veux bien te défendre; mais, je t'ai déjà dit, je n'entends pas favoriser ton amour pour Philippe ni l'amour de Philippe pour toi. Je veux, quand ce sujet sera abordé entre ton père et moi, pouvoir dire hautement que tu n'as pas vu Philippe, que tu ne lui as pas écrit et qu'il ne t'as pas écrit lui-même. Pour moi, c'est une affaire de conscience dont tu dois sentir toute l'importance.

Ce que je fais est déjà bien assez grave, sans encore le compliquer. Promets-moi de ne pas écrire à M. Heyron, promets-moi aussi de lui renvoyer sa lettre sans la lire s'il t'écrit, et tu auras assuré ma tranquillité.

Je te le promets.

Maintenant je vais être tout au bonheur de l'avoir avec moi.

il me semble, dit Marthe après un moment de réflexion, que tout n'est pas encore réglé.

« — Où vois-tu qui manque? — Mon père aura de mes nouvelles, mais moi je n'en aurai pas de lui. — Cela est vrai, mais je ne peux pas aller le voir à Bordeaux cependant; tu comprends qu'il me serait impossible, en parlant de toi, de ne pas dire que tu es ici. — Assurancement. — Alors que veux-tu que nous fassions? Il me paraît dangereux de s'écrire à un personnel de Bordeaux; pour moi, je n'ai pas d'ami sûr à qui je pourrais demander ce service, je craindrais une indiscretion. — Cependant, il me semble que de la plus grande importance que nous ayons des nouvelles de mon père. D'abord je ne pourrais plus rester plusieurs semaines sans savoir comment il se porte. Comment a-t-il supporté ma fuite? S'il était malade et que je ne fusse pas près de lui, ce serait un crime. — Sans doute, mais que veux-tu que je fasse à cela? — Et puis il y a encore un autre point à considérer. Si M. de Sainte-Austreberthe, éclairé par mon départ, renonce à sa demande et rompt avec mon père, je peux rentrer à la maison. — Tout cela est très-juste, mais je ne trouve pas par quel moyen nous pouvons être informés de ce qui se passe à Bordeaux ou à Châteaue-Pignon; je ne peux pas aller à Bordeaux sans voir ton père, et je ne peux pas voir ton père sans parler de toi. — Il me semble qu'il y aurait un moyen cependant de savoir ce que nous désirons. — Et lequel? — Tu n'en voudras peut-être pas, au moins je le crains. — Dis tout. — D'avance tu l'as repoussé, c'est là ce qui m'arrête. — Comment, d'avance? — Ne m'as-tu pas demandé de ne pas écrire à Philippe? C'est lui cependant et lui seul qui

me, et, en revanche, nous avons un pouvoir exécutif qu'il s'autorise de cette irrégularité pour en commettre d'autres à son tour. Rien ne ressemble moins, vous en conviendrez, au régime parlementaire. Malheureusement la masse du pays ne fait pas tous nos raisonnements. Elle ne voit qu'une chose, c'est qu'il ne se passe pas huit jours sans des conflits qui troublent les esprits et arrêtent le travail; elle compare cette situation avec l'assoupissement que procurait le césarisme et pendant lequel on vendait, achetait, vivait en paix. Les souvenirs de la troisième invasion disparaissent, et la cohorte bonapartiste se froite les mains. »

Si nous échappons à ces dangers, la résurrection de la France est sûre; car jamais elle n'aura été aux prises avec de si pénibles épreuves; mais y échapperons-nous? Le radicalisme de droite et de gauche me décourage véritablement. Même entêtement, même étroitesse de vues, même penchant à l'arbitraire des deux côtés. Aujourd'hui les gens comme vous et moi inclinent vers le radicalisme par crainte de la réaction monarchique et cléricale. Demain, que les radicaux soient au pouvoir, vous les verrez en abuser à leur tour, et forcer tout ce qui a souci de la dignité et de la liberté humaine à se jeter du côté de la réaction. On a dit de l'Assemblée actuelle qu'elle rend radicaux des gens qui n'y pensaient guère. Eh bien! je prie le ciel pour que certains radicaux n'agissent pas un jour de manière à faire retourner à la monarchie, à l'empire, à n'importe quoi, des gens qui n'en auraient jamais eu l'idée. Est-il vrai, par exemple, comme je le lis dans le Figaro, qu'un catholique ait été exclu du jury à Lyon, parce que catholique? Les leçons de l'histoire ne profiteront donc jamais à personne! (1)

On n'a rien appris de nouveau sur la conversation qu'a eu hier le président avec la première sous-commission des Trente (responsabilité ministérielle). Mais on croit savoir que cette sous-commission, qui s'est réunie ensuite dans l'après-midi chez M. le duc de Broglie, y a délibéré de quatre à sept heures du soir sans arriver à rien. Des symptômes de scission commencent seulement à se montrer dans son sein. Il y a le parti des « pointus », qui se compose de MM. de Broglie, Babie et Lucien Brun, et qui prétend ne pas reculer d'une semelle; mais, d'autre part, on dit Larcy ébranlé, Rivart hésitant, et l'on fonde la-dessus des illusions que, pour moi, je ne partage guère.

L'affaire, comme pour la proposition Kerdrel, finira par venir devant la Chambre. M. Thiers espère avoir la majorité entamée une fois; mais, à supposer qu'il ne se trompe pas, cette majorité? Et la belle avance si, en présence d'un point de quelques voix flottantes, le lendemain n'est pas plus assuré qu'aujourd'hui! Tout ce qu'on peut se promettre, c'est que le temps marche, et, avec lui, le terme de notre libération qui permettra de résoudre bien des choses.

Nouvelle lettre du duc de Gramont. Voici la nouvelle lettre que M. le duc de Gramont vient d'adresser à M. le comte Daru, président de la commission d'enquête sur les événements du 4 septembre: Paris, le 28 décembre 1872.

Monsieur le président, J'ai l'honneur de vous envoyer la lettre que j'ai écrite, le 9 décembre, et dans laquelle j'opposais mes souvenirs aux déclarations de M. Thiers dans sa déposition devant la commission d'enquête parlementaire.

Cette lettre, publiée dans les journaux, y soulevée, depuis quelques jours, une polémique d'une grande violence.

Pour ma part, j'ai quelque peine à m'expliquer la passion qui envahit cette discussion. Ne dirait-on pas qu'il y a de l'intérêt de la France d'établir qu'en 1870 l'Autriche ne lui était pas sympathique? Ou bien faut-il arriver à cette triste conclusion qu'en France les questions de parti ont seules le privilège de passionner les citoyens?

On ne rendra du moins cette justice que

(1) Notre correspondant aura vu hier que ce fait n'est pas vrai.

FaUILLETON DU JOURNAL DE LYON Du 31 Décembre 1872.

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

La rapidité avec laquelle Jeannette enleva la nappe montra que M. Azimbert avait se faire obéir et que chez lui un ordre donné était un ordre exécuté. Il avait parlé doucement et plutôt sur le ton de la bonhomie et de la plaisanterie que sur le ton de commandement.

Pendant que la vieille servante allait et venait autour de la table, il continua en s'adressant à Marthe: — Tu sais que tu ne trouveras pas ici le confortable et le bien-être au milieu de quels tu vis maintenant. A vrai dire, je pourrais améliorer notre ordinaire, mais je m'en garderai. On a fait du bien-être une sorte de religion à laquelle on sacrifie tout: sans bien-être, il semble aujourd'hui que la vie est impossible et insupportable. C'est, à mon sens, un grand mal, qui a sur les mœurs générales une influence pernicieuse. Ici tu verras, maintenant que tu es grande et que tu raisones, qu'on

peut vivre simplement, et cette leçon pourra ne pas t'être inutile. Il faut nous attacher avant tout à être libre, et c'est de la liberté qu'on gagne quand on apprend à ne point se faire l'esclave des choses; c'est bien assez d'être l'esclave des idées qu'on reçoit.

Le soupier était digne de cette simplicité dont parlait M. Azimbert: il se composait d'une soupe aux légumes et d'une salade avec des oignons. Marthe mangea avec le magnifique appétit d'une jeune fille qui a jeûné depuis trois jours, et, bien que le pain fût cuit depuis plus d'une semaine, elle ne le trouva pas trop rassis.

Elle dormit comme elle avait soupé, et, en retrouvant sa chambre, telle qu'elle l'avait laissée autrefois, elle éprouva une véritable joie. Comme on ne l'attendait pas, cette chambre était encombrée de différentes choses; au plafond pendaient des glaces de bois; dans les encadrements, étaient entassés des sacs d'avoine. Mais qu'importe! les draps en grosse toile avaient la blancheur de la neige, et il n'était pas nécessaire de fermer la porte au verrou.

Ce furent les craquements de Pescahier en bois qui l'éveillèrent. Elle ouvrit les yeux, et elle vit que la chaude lumière du soleil levant emplissait déjà sa chambre.

Elle se hâta de s'habiller et de descendre. Dans la cour, elle trouva son grand-père qui veillait au départ des ouvriers.

— Déjà! dit-il en l'apercevant, — A la heure dont il prononça ce mot en soupirant, elle sentit qu'elle lui avait fait plaisir; il avait horreur en effet qu'on restât tard au lit.

Bientôt les préparatifs furent terminés, et, les boeufs ayant été attachés au joug, le char sortit de la cour, emportant les ouvriers.

Alors M. Azimbert, prenant Marthe par le bras, l'emmena sous un chêne vert qui abritait un banc de son ombrage noir, et la fit assisier près de lui:

— J'ai beaucoup réfléchi à toi durant la nuit, dit-il, car la situation dans laquelle tu l'es meistes et tu me mets si terriblement délicate; c'est ta réputation, ton honneur de jeune fille, que tu as joués.

— M'était-il possible de faire autrement? — Je ne sais pas, et à vrai dire je te trouve qu'il est inutile d'examiner aujourd'hui cette question, puisque nous ne pouvons pas revenir en arrière, et que ce qui est fait est irréparable. Cependant il me semble que si tu m'avais écrit de venir te voir, si tu m'avais consulté, nous aurions peut-être trouvé un moyen pour ne pas te lancer dans cette aventure.

— Je n'avais pas le temps d'attendre. — Enfin ne discutons pas là-dessus, ce seraient paroles perdues. Nous avons mieux à faire. Tu restes ici, c'est entendu. Maintenant nous devons voir dans quelles conditions. Qu'on puisse te retrouver après tous les détours que tu as faits, cela me paraît peu probable, car tu as eu la finesse et la ruse du renard; tu as si bien embrouillé la piste, qu'il faudrait un fin limier pour la suivre. Il n'en a point, et qu'on apprenne, par l'indiscrétion des gens d'ici, que tu es avec moi, cela ne présente guère plus de chances. Jamais un étranger ne vient à Laquevrière, et jamais un habitant de notre hameau ne va à Bordeaux. Nous sommes dans un désert.

— C'est là-dessus que j'ai compté.

— Et tu as compté juste: il me paraît que les chances sont pour qu'on ne te découvre pas. Donc nous voilà réunis pour un long temps peut-être, et ta tranquillité est assurée. Mais celle de ton père? En ce moment, si j'en juge par son caractère emporté, il est furieux contre toi. Mais la colère, si violente qu'elle soit, ne persiste pas dans le cœur d'un père qui aime son enfant, et ton père l'aime d'une tendresse très-vive, très-paternelle; au moins il t'aimait ainsi autrefois, au temps où nous parlions de toi ensemble.

« — Il en est maintenant comme il en était autrefois. — J'en suis certain, et c'est pour cela que je m'inquiète de lui. Quand la colère va s'épaissir, crois-tu que son angoisse ne va pas être grande? Il va se demander où tu es, ce que tu fais. Sens-tu sa douleur? C'est presque comme si tu étais morte pour lui. Et si tu savais quelle horrible chose c'est pour un père d'avoir perdu son enfant!

Je voudrais lui écrire.

Sans doute, c'est ce que tu dois faire. Mais, si tu ne veux pas qu'on te vienne chercher le lendemain du jour où tu auras écrit, il ne faut pas que ta lettre parte d'ici. On doit te croire à Paris, il faut que tes lettres partent à un ami que j'ai à Paris et qui les mettra à la poste.

Et je te promets d'écrire de telle sorte que papa verra bien que c'est seulement M. de Sainte-Austreberthe que je suis.

Voilà un point de réglé; il en reste un autre. C'est contre M. de Sainte-Austreberthe que je veux bien te défendre; mais, je t'ai déjà dit, je n'entends pas favoriser ton amour pour Philippe ni l'amour de Philippe pour toi. Je veux, quand ce sujet sera abordé entre ton père et moi, pouvoir dire hautement que tu n'as pas vu Philippe, que tu ne lui as pas écrit et qu'il ne t'as pas écrit lui-même. Pour moi, c'est une affaire de conscience dont tu dois sentir toute l'importance.

Ce que je fais est déjà bien assez grave, sans encore le compliquer. Promets-moi de ne pas écrire à M. Heyron, promets-moi aussi de lui renvoyer sa lettre sans la lire s'il t'écrit, et tu auras assuré ma tranquillité.

Je te le promets.

Maintenant je vais être tout au bonheur de l'avoir avec moi.

il me semble, dit Marthe après un moment de réflexion, que tout n'est pas encore réglé.

« — Où vois-tu qui manque? — Mon père aura de mes nouvelles, mais moi je n'en aurai pas de lui. — Cela est vrai, mais je ne peux pas aller le voir à Bordeaux cependant; tu comprends qu'il me serait impossible, en parlant de toi, de ne pas dire que tu es ici. — Assurancement. — Alors que veux-tu que nous fassions? Il me paraît dangereux de s'écrire à un personnel de Bordeaux; pour moi, je n'ai pas d'ami sûr à qui je pourrais demander ce service, je craindrais une indiscretion. — Cependant, il me semble que de la plus grande importance que nous ayons des nouvelles de mon père. D'abord je ne pourrais plus rester plusieurs semaines sans savoir comment il se porte. Comment a-t-il supporté ma fuite? S'il était malade et que je ne fusse pas près de lui, ce serait un crime. — Sans doute, mais que veux-tu que je fasse à cela? — Et puis il y a encore un autre point à considérer. Si M. de Sainte-Austreberthe, éclairé par mon départ, renonce à sa demande et rompt avec mon père, je peux rentrer à la maison. — Tout cela est très-juste, mais je ne trouve pas par quel moyen nous pouvons être informés de ce qui se passe à Bordeaux ou à Châteaue-Pignon; je ne peux pas aller à Bordeaux sans voir ton père, et je ne peux pas voir ton père sans parler de toi. — Il me semble qu'il y aurait un moyen cependant de savoir ce que nous désirons. — Et lequel? — Tu n'en voudras peut-être pas, au moins je le crains. — Dis tout. — D'avance tu l'as repoussé, c'est là ce qui m'arrête. — Comment, d'avance? — Ne m'as-tu pas demandé de ne pas écrire à Philippe? C'est lui cependant et lui seul qui

pourrait nous venir en aide. Personne n'a intérêt comme lui à savoir ce qui se passe chez mon père, et, bien qu'il ne puisse pas s'y présenter maintenant, certainement il l'apprendrait. Avec lui pas d'indiscrétion à craindre, aucun danger, et un dévouement certain.

— Oui, mais il faut qu'il t'écrive.

ce n'est pas moi qui ai provoqué ce débat. Pendant plus de deux ans j'ai gardé le silence, laissant toute la liberté de champ à ceux qui voulaient m'attaquer.

Il a fallu, pour me faire parler, que la déposition de M. Thiers vint le jour et qu'elle livrait au public des affirmations capables de l'induire en erreur.

Cette intervention insultée du chef de l'Etat a créé une situation nouvelle et exceptionnelle dont je ne me décline pas la responsabilité, et qui m'a imposé de nouveaux devoirs.

Qu'ai-je fait alors ? J'ai fait venir mes papiers, que je ne garde jamais à mon domicile, et j'y ai cherché la vérité pour l'opposer aux déclarations inexactes.

Partisan de la réserve, comme j'en ai donné la preuve à la commission d'enquête, me résignant à regret et contraint, à sortir de celle que je m'étais imposée jusqu'à ce jour malgré de bien vives et de bien respectables sollicitations.

Je n'ai dit que ce que je croyais suffisant pour convaincre.

J'ai réussi dans une grande proportion, j'en ai la preuve dans les témoignages qui affluent de toutes parts et me sont aussi précieux qu'honorables.

Mais, d'un autre côté, je vois des écrits sévères, animés du désir sincère et loyal de trouver la vérité et de la dégager, quelle qu'elle soit, de cette multitude d'affirmations que se croisent ; je les vois, dis-je, réclamer avec instance une démonstration plus complète et plus positive.

Puisqu'il le faut, j'y consens ; mais alors c'est à vous, monsieur le président, dont j'ai pu apprécier dans les séances de la commission d'enquête parlementaire l'esprit indépendant et impartial, c'est à vous que j'adresse une explication complémentaire que j'avais réservée.

Du moment que j'ajoute quelque chose à ma déposition, ce que j'ajoute appartient de droit à la commission d'enquête nationale, et je ne puis choisir, pour le lui faire parvenir, de meilleur intermédiaire qu'un de ses honorables présidents, qui possède toute sa confiance et qui la mérite à si juste titre.

Je ne veux ni discuter ni faire de polémique, je me borne à exposer des faits.

Je n'ai jamais prétendu que le cabinet de Vienne ait vu avec plaisir éclater la guerre de 1870 ; encore moins ai-je pu dire qu'il nous avait encouragés. Bien au contraire, je suis convaincu que cette guerre l'a surpris péniblement.

Je n'ai jamais parlé de nos relations avec l'Autriche avant la guerre, et vous remarquerez que sur cette question mon silence est absolu. Il le sera aussi longtemps que je le jugerai convenable.

Mais j'affirme que le cabinet de Vienne nous avait promis son concours pour la guerre de 1870, et j'oppose cette affirmation, accompagnée des preuves à l'appui, aux déclarations contraires que M. Thiers place dans sa déposition, soit qu'elles émanent de lui-même directement, soit qu'elles émanent d'autres personnes qu'il a mis en scène.

Voici les faits :

Le 23 juillet 1870, c'est-à-dire bien après la déclaration de guerre, M. l'ambassadeur d'Autriche vint me voir au ministère des affaires étrangères et me remit deux dépêches de son gouvernement, portant toutes les dates de la date du 20 juillet, en me priant d'en prendre connaissance et me les laissant pour en prendre copie.

L'une de ces dépêches, faite pour être publiée, et qui l'a été depuis, posait en principe la neutralité de l'Autriche ; mettant un soin particulier à bien établir par des réserves et des précédents, que cette neutralité n'empêcherait pas les armements qui pourraient paraître utiles au point de vue de la sécurité de l'Empire.

Cette neutralité, qui était proclamée d'accord avec nous et dont nous avions le secret, ne devait pas nous inquiéter. Mais pour prévenir tout malentendu, il y avait, comme je viens de le dire, une autre dépêche très-complète et très-explicite, qui était écrite le même jour, qui me fut remise en même temps et laissée de même par M. l'ambassadeur d'Autriche pour en prendre copie.

Je ne suis pas le seul qui ait reçu la communication du 23 juillet 1870, et qui ait la copie des deux dépêches qui en faisaient l'objet. Cette communication fut faite à Saint-Cloud et à d'autres membres du gouvernement.

Or, c'est de l'une de ces dépêches du 20 juillet 1870, qui m'ont été remises par M. l'ambassadeur d'Autriche, signées par M. le ministre des affaires étrangères, d'Autriche, c'est de l'une de ces dépêches, de celles qu'on n'a pas jugé à propos de publier, que, laissant de côté d'autres parties dont la divulgation ne me paraît pas opportune ni justifiée, c'est, dis-je, de cette dépêche que j'ai extrait le passage suivant :

« Veuillez donc répondre à Sa Majesté et à ses ministres que nous considérons la cause de la France comme la nôtre, et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible ».

Voilà donc ce que M. le prince de Metternich était chargé de répéter à l'empereur et à ses ministres. Puisqu'il recevait l'ordre de le répéter, cela indique qu'il l'avait déjà dit, et, en effet, fidèle à ses instructions, il ne tenait pas à un autre langage.

J'ajoutai enfin que les assurances de concours envoyées le 20 juillet, remises et reçues le 23, avaient été également directement confirmées, le 21, par M. le ministre des affaires étrangères lui-même.

On pourra discuter des journées entières sur les causes de la guerre ; on ne parviendra jamais à effacer le caractère officiel de ces communications ni à empêcher qu'elles aient été faites.

Et maintenant, je le demande à tout homme droit, est-il vrai, oui ou non, que l'Autriche nous avait promis son concours pour la guerre de 1870 ?

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le Duc de GRAMONT.

NOUVELLES ET BRUITS

Ainsi que nous l'avons annoncé, le président de la République a dîné samedi à l'ambassade britannique. Il était huit heures quand M. Thiers est arrivé, accompagné de M^{lle} Thiers, de M^{lle} Dosne, de M^{lle} Barthélemy Saint-Hilaire et de ses deux aides de camp, M^{lle} Andrieux et de Salignac-Fénelon.

Ce n'est qu'à huit heures et demie qu'on s'est mis à table. Les convives étaient au nombre de trente : M. et M^{lle} Dufaure, M. et M^{lle} Léon Say, le général Ladamirault, M. de Fourtau, Teisserenc de Bort, Calmon, M. et M^{lle} Hood, M. et M^{lle} Wodehouse, M. et M^{lle} Windham, lord et lady Brazhony, sir Charles Wingfield, MM. O'Kennedy, Ortolu, Sartoris, Lee Hamilton et Sheffield, ces derniers faisant partie du personnel de l'ambassade.

Le même soir, de neuf heures à onze heures, réception très-brillante à l'ambassade d'Autriche.

M. le comte d'Apponyi a reçu une cinquantaine de visiteurs, parmi lesquels nous citons les ambassadeurs d'Italie, de Belgique,

du Danemark et M^{gr} Chigi, nonce apostolique du pape.

L'incident Fournier-Bourgoing a été l'objet de toutes les conversations.

D'après le *Moniteur universel* il résulterait des paroles prononcées par M^{gr} Chigi que nos relations avec le saint-siège n'auraient pas été aussi troublées que plusieurs journaux l'ont annoncé par ce différend.

Ce renseignement est en contradiction avec celui que donne le *Soir*, d'après lequel le pape aurait fait savoir à M. de Bourgoing que dans le cas où le cabinet de Versailles entrerait complètement dans les vues de M. Fournier, il cesserait officiellement tout rapport diplomatique avec la France.

Le 31 décembre, au soir, il y aura grande réception à l'Élysée. Toute personne, présentée bien entendu, pourra être admise sur la simple énonciation de son nom aux huissiers du vestibule.

Toutes les dispositions sont prises au ministère des finances pour effectuer le paiement du quatrième milliard par chèques mensuels de 200 millions.

Déjà le gouvernement allemand a été averti que le premier versement serait fait entre ses mains le 15 janvier prochain, et les autres les 15 février, mars, avril et mai.

Le gouvernement possède déjà sur le quatrième milliard 830 millions qu'il a convertis en valeurs de change, afin d'éviter les perturbations que pourrait causer sur le marché financier un aussi grand déplacement de numéraire.

Le ministre des finances a reçu du gouvernement allemand les quittances de versement de 200 millions qui a été effectué dernièrement, et qui complète le paiement du troisième milliard de l'indemnité de guerre.

Ainsi que nous l'annoncions hier, le général chargé de l'instruction du procès Bazaine vient de faire savoir aux témoins désignés pour être entendus dans les débats publics qu'ils devront se trouver le 31 mars à Paris et se mettre immédiatement à sa disposition.

Les audiences commenceront dans la première quinzaine du mois d'avril. On assure que le chiffre total des témoins dépasse deux cents, sur lesquels cinquante-trois ne seront entendus que dans l'instruction ; les témoins militaires sont nombreux et leur opinion est d'une importance de premier ordre.

Parmi les témoins civils se trouvent ceux de Metz qui ont déposé dans l'enquête, et plusieurs autres personnes de la même ville, dont le témoignage a donné lieu à des confrontations qui devront être renouvelées à l'audience.

Indépendamment des pièces de procédure, l'instruction a réuni tous les ordres du jour et tous les documents officiels publiés par les chefs de l'armée allemande, et pouvant éclairer le conseil sur les faits de la cause, et notamment sur la marche et sur la position des corps ennemis aux différentes dates. Ces documents sont en langue allemande, avec la traduction faite par des traducteurs jurés.

Le conseil d'Etat a rendu son arrêt sur l'appel comme d'abus formé par M. le lieutenant-colonel Loizillon contre la décision de la commission des grades, qui lui a fait perdre six mois de grade.

Cet arrêt accentue encore la jurisprudence inaugurée par le décret relatif au général de Bellemare, puisqu'il porte que les actes de la commission, « quels qu'ils soient, » sont souverains.

Sa Majesté royale Fatouma Djamilie, reine de Mohéli, est attendue à Paris prochainement.

Qui ne se souvient de cette majesté couleur chocolat, qui vint à Paris en 1868 pour visiter l'ex-empereur qui lui refusa l'audience ?

Mohéli, loin de se décourager, se rendit alors chaque matin à la porte des Tuileries dans l'espérance de rencontrer ce souverain sur son passage.

Déjà le conseil a commencé à Paris les communications écrites pour les jeunes gens du volontariat d'un an.

Cinq mille jeunes gens du département de la Seine s'étaient primitivement fait inscrire, mais ce nombre s'est trouvé réduit à 900 à cause du prix élevé de l'engagement.

Un exemple que devraient bien suivre les administrations de l'Etat et de la Ville, qui ont un si grand nombre d'employés, pères de famille et besogneux.

L'administration des chemins de fer du Midi vient d'augmenter les appointements de ses employés.

La cherté toujours croissante ne suivrait pas nécessairement cette mesure, qu'on ne peut trop approuver.

Cette augmentation proportionnelle sera de 15 0/0 sur les appointements de 2,100 fr. et au-dessous, de 10 0/0 pour ceux de 3,000 fr., et de 5 0/0 seulement pour les traitements dépassant 3,000 fr.

La gratification sera continuée pendant les mois de décembre, janvier, février, mars et avril, et cessera au moment où les ardeurs du soleil pourront remplacer dans les logements d'employés les bûches et le charbon de terre.

Le *Figaro* a reçu la dépêche suivante de Londres (Goldenen Cross Hotel), 28 décembre, 10 heures 40 matin.

« J'apprends par le *Figaro* que le citoyen Ranc m'a violemment réprimandé. Il y a mis les temps. Veuillez annoncer qu'il ne perdra rien pour attendre. » Paul de CASSAGNAC.

Une lettre adressée de Nouméa (Nouvelle-Calédonie) à l'Indépendance belge signale un incident qui a marqué le voyage sur mer accompli par le transport *Danaé* en 147 jours.

Au moment où ce navire ayant à bord un grand nombre de passagers et 249 déportés politiques, appareillait au Cap, Assy a essayé d'une fugue, en se précipitant à la mer par un sabord de l'infirmerie.

Quelques coups de revolver ont été tirés sur le fugitif, mais ne l'ont pas atteint. La *Danaé* alors a mis en panne, une baignoire s'est détachée du bord, a repêché le négateur et l'a ramené au milieu de ses compagnons.

Deux maires suspendus.

Léopold de Morbihan a suspendu de ses fonctions, pour deux mois, le maire de Montfort-le-Lot, à la suite d'une condamnation en police correctionnelle prononcée contre ce maire, pour insultes et outrages publics à la gendarmerie.

Le préfet du Gers a suspendu pour un mois le maire de Saison pour avoir signé une adresse illégale.

commandeur.

Trois jours plus tard, le ministre d'Italie donnait un dîner de 36 personnes, en l'honneur du colonel X..., constate avec douleur que dix de ses amis manquaient à sa table.

Tous ses amis du roi ; il en conclut, non sans raison, qu'ils ont reçu un avertissement supérieur et que le colonel X... est l'objet de cet affront fait à la légation italienne.

L'offense que reçut M. Benedetti du roi de Prusse ne fut pas si grave et causa une guerre épouvantable.

Quel serait le résultat de ce dîner manqué si la Suède et l'Italie avaient intérêt à se faire la guerre ?

ÉTRANGER

Turquie.

(Correspondance particulière et Cor. républicaine.)

Constantinople, 18 décembre 1872.

L'importance des questions agitées depuis quelques jours à Versailles est ici d'un intérêt autrement puissant que les modifications ministérielles, auxquelles on s'est en quelque sorte accoutumés dans notre public, et je n'ai pas grand'chose de saillant à vous dire aujourd'hui.

Après la torpeur habituelle du Ramadan, nous avons passé les fêtes de Baïram sans les changements que nos aguriers politiques annonçaient ; Mehmet Ruchdi Pachas est toujours grand vizir, et la proclamation solennelle du fils aîné du sultan, au titre de prince héritier, dont il était question au palais, a été remise à prochaine occasion.

Le monde officiel a profité de cette période de calme pour assister à la célébration des noces des filles du prince égyptien Fazil Moustafa Pachas, fêtes splendides où les dames du corps diplomatique ont trouvé l'accueil oriental embellí par l'amabilité et la distinction parfaites, les jeunes princesses étant élevées tout à fait à l'européenne. Maintenant on s'occupe des noces qui vont se célébrer au Caire dans un mois.

Un des chambellans du sultan va partir pour Alexandrie avec les cadeaux du palais, entre autres pour environ 5 millions de francs de diamants.

Bèche assez sensible pour la liste civile par le temps qui court ; les mauvaises langues disent que c'est pour y remédier que le sultan vient de se faire remettre l'état des émoluments que touchent les fonctionnaires en activité de service ou en retraite.

La situation générale de l'empire laisse de plus en plus à désirer dans les provinces ; le brigandage fait des progrès alarmants, et à Constantinople, on a dû renforcer la gendarmerie d'un supplément de cinq cents hommes pour réprimer les exploits des voleurs.

En Bulgarie, les mesures de précaution prises contre les conspirateurs et qu'on reprochait à Midhat-Pacha, comme un moyen de se consolider au grand vizirat, n'étaient décidément pas superflues. Des agitateurs, venant de Valachie, se sont dernièrement répandus dans la province de Sofia, où ils cherchaient à agiter et soulever les populations. L'autorité a pu faire arrêter les membres de trois comités révolutionnaires, et une commission judiciaire a été envoyée à Sofia pour procéder à une enquête et prendre les mesures nécessaires afin de prévenir des séditions.

On s'occupe toujours de pousser les lignes ferrées de Roumélie avec activité ; seulement, il y a des difficultés qui naissent à chaque instant ; par exemple, la seconde section de la voie d'Andrinople, de Tchataldjidj à Tchiorlou, vient d'être refusée par le gouvernement pour motif de défecutive exécution.

La compagnie d'exploitation refuse, de son côté, l'acceptation aux constructeurs ; gros procès en perspective, quoiqu'il y ait chance d'arranger le différend, car il est avec les Turcs des accommodements. Cela a été abondamment prouvé depuis que le premier rail a été posé sur le territoire ottoman. Une nouvelle grande banque a été créée ces jours-ci, toujours dans le but de participer aux emprunts du gouvernement.

Le ministre des finances propose actuellement le retrait de la monnaie dite hehlik et qui n'a plus qu'une valeur positive de 40 0/0, il lui faudrait 40 millions, qu'il demande à 12 0/0 l'an. Ce retrait serait une bonne mesure, mais on craint qu'il ne soit qu'un prétexte pour battre monnaie, comme cela a eu lieu il y a quelques années au temps du papier-monnaie que le ministère des finances devait retirer et qui inondaient toujours la place.

Les nouvelles dernièrement arrivées de Perso sont un peu meilleures, quoique encore bien mauvaises. L'exécution de fonctionnaires convaincus d'accaparement de grains a produit bon effet dans les populations éprouvées par la famine, et si la récolte prochaine s'annonce bien, il y aura bonne amélioration. Le schah pourra mettre à exécution son projet de voyage en Europe motivé par l'exposition universelle de Vienne. L'Asile de l'Univers, comme s'intitule le monarque persan, profitera peut-être mieux que son voisin du voyage en Occident.

A propos des Cours municipaux.

Monsieur le rédacteur, Vous avez applaudi sans réserve à l'établissement des cours municipaux de littérature, de morale, d'histoire, de géographie. J'y applaudis comme vous, et je trouve surtout que votre administration ne saurait être assez vivement félicitée pour avoir choisis les professeurs, qui sont chargés d'enseigner sous son patronage, en dehors de toute considération politique.

Certes, nos conseillers municipaux, tout radicaux qu'ils sont, ne peuvent pas être accusés d'avoir voulu faire de ces cours un moyen de propagande radicale ou républicaine. C'était peut-être leur droit, mais ils n'en ont pas usé, tant s'en faut ! La Décentralisation elle-même aurait mauvaise grâce à n'être pas satisfaisante.

Permettez-moi toutefois, monsieur le rédacteur, d'exprimer un regret. Pourquoi ces cours ont-ils lieu dans l'amphithéâtre de la Faculté des lettres ? Ils risquent fort de n'être ainsi qu'une répétition des cours ordinaires de la Faculté. Les mêmes professeurs parleront dans le même local ; le public sera aussi à peu près le même ; il n'y aura de changé que l'heure.

Des auditeurs, un peu plus nombreux peut-être, viendront écouter le soir des leçons semblables à celles qu'il leur est permis d'écouter pendant la journée. Voilà tout, et cela suffit-il ?

Est-ce bien là le but que s'est proposé le conseil municipal ? En ajoutant une nouvelle somme à un budget des dépenses si chargé déjà, n'a-t-il pas cherché à procurer une instruction intellectuelle de plus à quelques amateurs studeux, à quelques lettrés qui l'ont lu ?

J'en doute fort. J'imagine qu'il n'a pas entendu accorder la supériorité aux personnes aisées et instruites, mais procurer le nécessaire aux gens pauvres et ignorants. Il a voulu répandre au sein des classes laborieuses les connaissances littéraires, historiques, philosophiques qui leur manquent, et qu'il leur est presque impossible de se procurer. Il a voulu qu'après

leurs journées de travail, les ouvriers, qui en auraient le désir, eussent le moyen de passer une heure à entendre nos maîtres les plus distingués discuter des choses de l'esprit. Ainsi seulement peut s'expliquer et se justifier l'insistance de ces cours municipaux. Mais, avouez-le, le but est complètement manqué.

L'ouvrier ne fréquente pas l'amphithéâtre de la Faculté des lettres. Il en connaît à peine le chemin. S'il y vient par hasard, alléché par les affiches municipales, il y sera en imperceptible minorité, il s'y sentira dépaysé et il n'y reviendra plus. L'enseignement qu'on y donne n'est pas fait pour lui. Il est trop élevé et suppose, pour être compris et pour intéresser, beaucoup trop de connaissances acquises.

Les cours municipaux ne seront réellement utiles, et ne deviendront une institution démocratique dans le meilleur sens du mot qu'à la condition qu'ils abandonneront l'amphithéâtre de la Faculté pour se transporter dans les quartiers populaires. Ces quartiers influenceront nécessairement sur le caractère des cours. Les professeurs en changeant de milieu changeront aussi de méthode et modifieront leur enseignement. Ils sentiront bien qu'ils ne doivent pas s'exprimer à la Croix-Blanche ou à la Guillotière comme ils font au palais Saint-Pierre. Leur parole sera moins académique, elle deviendra plus simple, plus élémentaire, mais elle n'y perdra rien. Bossuet était-il moins éloquent quand il nourrissait son troupeau de la parole de vie que quand il prêchait devant la cour ? Il ne s'agit pas de se faire petit avec les petits, mais de vulgariser les belles choses, et d'élever jusqu'à elles le niveau commun.

Pour la littérature en particulier, pourquoi, au lieu de leçons savantes telles que celles de la Faculté, n'en viendrait-on pas à de simples lectures semblables à celles qu'on avait organisées à Paris en 1848 ? Ces lectures, a dit Sainte-Beuve, dans lesquelles devait entrer le moins de critique possible, le strict nécessaire seulement en fait de commentaires, et qu'on évitait surtout d'écrire et de paraître professeur, avaient pour objet de répandre le goût des choses de l'esprit, de faire connaître par extraits les chefs-d'œuvre de notre littérature, et d'instruire insensiblement les auditeurs en les amusant.

En 1848, des hommes de mérite et de bonne volonté, des écrivains distingués (Emile Souvestre entre autres) ne dédaignèrent pas de se consacrer gratuitement à cette tâche, si modeste en apparence. Ils estimèrent sans doute qu'il n'y avait pas de plus noble et de plus enviable, puisqu'il s'agissait de la bonne patrie dans les masses le bon sens et le bon goût. Ils en furent récompensés par un succès bien grand. On vit alors des ouvriers, leur journée finie, venir à huit heures du soir, de Passy ou de Neuilly, assister à une lecture littéraire au Conservatoire.

La réaction de 1851 emporta ces lectures du soir avec tant d'autres bonnes choses. Il serait digne d'un conseil municipal républicain et dévoué à l'instruction populaire de les faire revivre à Lyon.

J'ose espérer, monsieur le rédacteur, que vous me permettrez d'emprunter la voie de votre journal pour soumettre ces réflexions à qui de droit.

Un de vos lecteurs.

CHRONIQUE

Le conseil général de l'Ain est convoqué en séance extraordinaire pour le 15 janvier 1873, à l'effet de débattre sur diverses questions relatives à l'établissement de chemins de fer d'intérêt local, ainsi que sur les autres affaires urgentes qui pourraient lui être soumise.

La préfecture du Rhône nous demande de recueillir une erreur commise, paraît-il, dans notre numéro d'hier, à propos d'une proposition lue à la dernière séance de la commission départementale par M. Grimaud, et que nous avons fait précéder des mots :

« Nous recevons de la préfecture la lettre suivante. »

Ce n'est pas la préfecture, nous dit-elle, qui nous a envoyé cette note, mais bien la commission elle-même.

Nous sommes d'autant plus excusables de cette erreur involontaire, que la note en question est écrite sur du papier portant l'en-tête de la préfecture, et que nous avons dû supposer que cela provenait d'elle.

M. le préfet ne s'agit pas non plus associé à la proposition Grimaud. Il a assuré que des mesures étaient prises pour réorganiser la police, et qu'en conséquence il demandait l'ordre du jour.

Le Journal officiel publie le décret suivant :

Le président de la République française : Vu la loi du 13 février 1872, qui a attribué à l'Etat la fabrication et la vente de toutes les espèces de monnaies à feu ; Vu la loi du 16 mars 1819, qui confère au pouvoir exécutif la faculté de déterminer en regard du prix de revient, le prix de vente de la poudre de mine et de la poudre de commerce extérieur ; Considérant que le produit désigné sous le nom de dynamite est une espèce de poudre de mine ; Sur le rapport du ministre des finances,

Décret.

Art. 1^{er}. — Les prix de vente par l'administration des contributions indirectes des trois sortes de poudre dynamite qui seront mises à la disposition des consommateurs, sont fixés ainsi qu'il suit : Qualité la plus forte, désignée sous le n^o 1, 11 fr. 25 le kilog.

Qualité intermédiaire, désignée sous le n^o 2, 7 fr. 50 le kilog.

Qualité la moins forte, désignée, sous le n^o 3, 4 fr. 50 le kilog.

Art. 2. — La poudre dynamite de fabrication étrangère ne pourra être introduite en France que sur l'autorisation spéciale du ministre des finances.

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

M. Vallier est de retour de Versailles depuis hier.

Il faut espérer que la question de la direction du Grand-Théâtre, dont la solution était entravée par l'adjoint, va être tranchée au premier jour.

blouses et à chacun crier d'un air convaincu : — Douze sous le dernier, c'est pour en finir !

Quelquefois le camelot promène avec lui sa petite table une planchette de bois blanc qui se pose à plat sur un X ; c'est aussi promptement démonté qu'installé. La-dessus, le marchand de diamants à cinq sous des morceaux de verre et taille des carafes en spirale ; grave, virgure, le bras en demi-cercle, le marchand de plumes fait des oiseaux avec des déliés et des plumes sur une feuille de papier blanc ; on y brûle des serpents de Pharaon ; on y fait tourner des toupies sur une assiette, et y colle son œil à la lunette des microscopes.

Tous ces bohèmes en plein vent se recrutent, comme de juste, dans les classes les plus malheureuses ; c'est à la de pauvres ouvriers vendent eux-mêmes, à bas prix, le produit de leur pénible labeur. Ils se sentent accablés déjà par l'écrasante supériorité de leurs confrères établis, les industriels en boutique qui ressemblent de loin à la statue de la Résignation.

Ici est le papeterier entre des piles d'agendas verts et de papier à lettre anacréontique ; là, l'émisème entore de mobiliers filipiniens ; ailleurs, le confiseur avec son papillote de papiers dorés et son hachis de marrons glacés à deux sous le cornet.

Un peu plus loin, entre deux montagnes de porte-monnaie, roule un flot scintillant de bijouterie ; diamants de la plus belle eau à choir dans les tois, perles de l'Orient les plus rares à la portée de toutes les bourses.

« La Valence, la belle Valence ! Salut à la marchande d'oranges ! ses lanternes rouges sont d'un vénitien complet ; mais pourquoi faut-il que sous la main de l'acheteur elles changent, les soumoises ! les fruits murs en fruits surs ? »

Voici paraître la boutique du marchand d'ustensiles de mathématiques. Le père y peut donner à son fils le choix entre une règle à calcul, une équerre ou un thermomètre.

En sautant par-dessus une lingère, nous tombons sur un débitant d'articles de Paris. Prenez une boîte au hasard, vous y trouverez un fond de nécessaire avec son attirail indispensable : glace, dé, ciseaux, poinçon et ce qui s'en suit. — « Un bien joli cadeau pour une jeune fille ! » assure la marchande. Vous déroulez une trousse, c'est un nécessaire ; vous dérangez un petit miroir, c'est un nécessaire ; vous soulevez un fruit, c'est un nécessaire ; vous ouvrez un coquillage, encore, toujours un nécessaire ! « Un bien joli cadeau, pour une jeune fille ! » assure la marchande.

Six petits verres et le carafon sur un plateau, ce sont les étrennes du fatier. Elles ne sont pas jolies pour jeunes filles, celles-là ; recommandons aux amis de l'émblème les tasses à café avec deux mains entrelacées ou deux tourterelles qui s'effleurent du bec. D'autres portent sur leur email des noms tendres : « Zénobie. Agathine. Arthémise ; » ou bien encore :

« Souvenirs éternels, » et « Amitié pour la vie. » Ceux qui craignent de prendre des engagements trop téméraires en faisant un pareil cadeau peuvent être tranquilles ; ces paroles d'or s'en vont assez vite à l'eau chaude.

Voici la ferblanterie et la poterie en miniature, parmi lesquelles se détache le vase à rebord et à anse, qui a fait de tout temps les délices de la jeunesse gauloise. Voici le singe articulé, toujours prêt à faire la culbute au sommet de son bâton ; voici la grenouille sauteuse. Voici la crécelle bruyante et le cavalier sans jambes dont le cheval porte un sifflet si étrangement placé.

Le petit poupard de carton sans bras ni jambes, avec deux cailloux, qui lui sonnent dans le ventre, a toujours sa même bouche en cœur et ses yeux bleus. Elle n'a pas changé non plus, la montre d'étoilé pourvue de son verre, et dont les aiguilles marchent.

Elle est toujours la même, la boîte à dinette que vous savez, avec ses assiettes en fer blanc et ses serviettes de papier dans leur rond.

Comme cette vue nous reporte loin, nous pas seulement loin en arrière, mais loin de la boutique en plein vent, dans le misérable logis où l'on travaille à confectionner pour rien ou à peu près, tant d'aimables choses ! Il y a bien des larmes et souvent bien de la misère, hélas ! au fond de tous ces pauvres joujoux !

« Moins, ils ont ce rare privilège d'être accessibles aux bourses les plus plates. »

N'est-ce pas une merveilleuse boutique que celle où le petit déshérité peut encore acheter, au nouvel an, du bonheur pour un sou ?

La création des cartes postales, décidée par la Chambre, dans sa séance du 20 décembre, ne s'applique qu'à l'intérieur du territoire français. Mais le gouvernement se préoccupe, dès aujourd'hui, de rendre cette excellente institution internationale. Il se propose, dit le *Sicte*, de négocier avec les puissances étrangères auxquelles nous sommes liés par des conventions postales, afin d'arriver à faire comprendre ces cartes postales dans les conventions. Si ces négociations aboutissent, comme nous le souhaitons, l'Assemblée sera appelée, en dernier ressort, à ratifier les mesures prises par le gouvernement.

Une quète faite chez M. Berthet, brasserie du Nord, rue Neuve, 18, a produit la somme de 40 francs, qui a été versée à la caisse de la Société de secours alsacienne et lorraine, rue Adolphe-Perrin, 13.

Une autre quète, faite lors de sa Sainte-Cécilie par la fanfare de Bourgoin-Tallien, a produit la somme de 46 francs, qui a été adressée au *Journal de Lyon*, pour être versée au comité d'Alsace-Lorraine.

Voici la liste complète des promotions aux grades d'officiers supérieurs, parue en date du 26 décembre :

Sont nommés généraux de division : MM. les généraux de brigade Le Normand de Breteville, de France, de Brauer, de Gondrecourt, de Berckheim, Doutrinaire.

Sont nommés généraux de brigade : MM. de Vassigne, colonel du 23^e régiment d'artillerie ; Schneegans, colonel du

Table with exchange rates for various locations like London, France, and Switzerland, dated 1870, 1871, and 1872.

Table with exchange rates for various locations like London, France, and Switzerland, dated 1870, 1871, and 1872.

SPECTACLES DU 31 DÉCEMBRE. THEATRE DU GYMNASE, QUAI SAINT-ANTOINE. Rente Italienne 5 0/0.

Crédit Lyonnais. Palais du Commerce. Lyon. PAIEMENT DE COUPONS. Echéance du 1er janvier 1873.

AUX FUMEURS. MAISON DUC. A L'OCCASION DES ETRENNES. BAINS A VENDRE. CHANGEMENT DE DOMICILE.

Rente Italienne 5 0/0. La Société Lyonnaise de dépôts et de comptes-courants et de Crédit Industriel. AVIS. EN VENTE. Les Constitutions françaises.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me COEUR, notaire à Treffort. A VENDRE. PROPRIÉTÉ-VIGNOBLE. TARNAVASSI, brocheur, rue Ferrandière, 6.

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES ET DES MESSAGERIES NATIONALES. PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. DÉPARTS du Lundi 30 Décembre au Lundi 6 Janvier 1873.

COMPAGNIE ANONYME DES DOMBES & DES CHEMINS DE FER du Sud-Est. CAPITAL: 12,500,000 FR. AVIS. MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT à l'Exposition DE LYON 1872. MACHINES A COUDRE PEUGEOT MON GOSTAL.

EAU de MÉLISSE des CARMES du Frère MATHIAS. PHOTOGRAPHIE VICTOIRE Médaille D'OR. NOUVEAU TRAITEMENT. Les Dragons Bot.

BIBLIOTHÈQUE DE MADEMOISELLE LILI ET DE SON COUSIN LUCIEN. 34 Albums-Livres. PREMIER AGE. ALPHABET DE MADEMOISELLE LILI. ARITHMÉTIQUE DE MADEMOISELLE LILI.

LIBRAIRIE J. HETZEL ET CIE. Rue Jacob, 18, à Paris. BELLES ÉDITIONS IN-8 ILLUSTRÉES. MAGASIN ILLUSTRÉ D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION. JULES VERNE ILLUSTRÉ (suite).

VOLUMES IN-18 NON ILLUSTRÉS. AMPÈRE. — JOURNAL ET CORRESPONDANCE. BERTRAND (J.). — LES FONDATEURS DE L'ASTRONOMIE. BRACHET (A.). — GRAMMAIRE HISTORIQUE.